



Intéressement 2019 : FO signera l'accord !

Notre syndicat a pris la décision de signer l'accord sur l'intéressement récemment négocié avec la Direction.

Quelles en sont les raisons :

- 1- L'accord NOE ratifié en 2018 (signé par la CGT & la CFDT) précisait qu'un intéressement devait être remis en place en 2019.

0,5 % du budget NOE 2018 devait venir s'ajouter au 0,5 % pris sur le budget NOE 2019. Le tout permettant, en cas d'accord, de dégager une enveloppe de 1 % consacrée à l'intéressement. A contrario, l'absence de signature ne ferait réintégrer dans les NOE qui vont s'ouvrir que les 0,5 % de 2019 ; **dit autrement, les 0,5 % de 2018, qualifié d'abondement par la Direction serait purement et simplement perdu.**

Tant est si bien que le choix se résume à obtenir 1 % en intéressement ou 0,5 % en AG ou AM.

Nul besoin d'être un syndicaliste aguerri pour comprendre les enjeux et prendre la bonne décision.

- 2- La remise en place de l'intéressement est, sur le principe, une bonne chose qui contribue incontestablement à l'amélioration du pouvoir d'achat, notamment par la défiscalisation qui lui est associée.

Rappelons au passage que nous avons bénéficié de cette prime pendant 8 ans (2000 à 2008) ; jusqu'à ce que la CGT ait "l'idée ô combien lumineuse" de faire valoir son droit d'opposition à l'accord signé par FO en 2008 et se soit lancé dans des procès tous azimuts qui n'ont strictement rien rapporté.

Le résultat final ?

Tous les salariés de cette entreprise ont été privés pendant 10 ans de cette prime avec une perte sèche qui se chiffre à plusieurs milliers d'euros.

- 3- L'accord a été plutôt bien négocié. Les objectifs nous paraissent atteignables. Les indicateurs aux nombres de 5 (sécurité, qualité, performance de livraison, performance de la chaîne logistique, maîtrise des coûts), peuvent être sujets à débat, mais ne nous y trompons pas, ce sont bien les objectifs que l'on y met dedans qui font que l'indicateur paye ou ne paye pas.

Nous avons réussi à faire admettre le principe de l'uniformité de la prime ce qui favorise les bas salaires. Pour un salarié percevant un salaire de 2000 € brut, l'intéressement susceptible d'être versé au titre de l'année 2019 (si le facteur 1 est atteint) représenterait une AG de 2 % ; ce qui dans la période actuelle est loin d'être négligeable.

Voilà expliqué succinctement les motifs de notre signature, de plus, il n'a pas de raisons objectives à ce que nous soyons la seule grosse entreprise de la région à être privé d'un accord d'intéressement.

Notre syndicat ne disposant pas de la représentativité nécessaire pour valider à lui seul un accord, deux autres syndicats devront eux aussi y apposer leurs signatures pour le rendre majoritaire et par voie de conséquence immédiatement applicable.

Si une 2^{ème} signature venait s'ajouter à la nôtre ; le recours à un référendum deviendrait la seule solution pour rendre l'accord applicable.

Pour ce qui nous concerne, notre décision a été prise en toute bonne logique ; aux autres OS à en faire de même et à assumer devant les salariés les conséquences positives ou négatives de leur choix.

À bon entendeur...

Grenoble le 30/1/2019